

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 17 décembre 2008

N° 2008-27

Reçu à Le PRÉFECTURE

Le 30 DEC. 2008

Nombre de délégués en exercice :	18	L'an deux mil huit, le 17 décembre 2008 à seize heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation :	09 décembre 2008	

Présents : MM. AJAS, ANDRIEU, AURADE, CAMBON, GUIRBAL, LAMOLINAIRIE, MASSAT, MASSEGLIA, ROUCOLLE et VIVEN.

Absents excusés : MM. DELMAS, LAVABRE, MOIGNARD et SAZY.

Assistaient à la séance : M. LARREY (Payeur Départemental),
M. MAIRE (Directeur Général Adjoint des Services du Conseil Général),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Renouvellement des contrats d'assurances du Syndicat Départemental arrivant à terme le 31/12/2008

Le Président rappelle que, comme la plupart des collectivités, le Syndicat Départemental a conclu différents contrats assurant la couverture des risques liés à son activité et concernant à ce jour :

- la flotte automobile,
- les obligations statutaires pour le personnel,
- la responsabilité civile générale,
- les dommages aux biens,
- la protection juridique.

Les contrats concernant les trois derniers risques arrivant à échéance le 31 décembre 2008, une consultation a été lancée auprès de différentes compagnies sur la base des besoins décrits en annexe.

Au terme de cette consultation, le Président propose de retenir la meilleure offre présentée par la compagnie GROUPAMA pour un montant annuel de base (pour 2009) de 5 145 € TTC.

Le contrat serait conclu pour une durée de 4 ans résiliable annuellement.

*
**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver les propositions du Président,
- de l'autoriser à signer le contrat avec la compagnie GROUPAMA dans les conditions proposées.

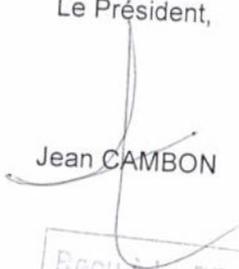
ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE 30 DEC 2008
ET DE SA PUBLICATION LE 30 DEC 2008
Montauban, le

LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON

*Fait et délibéré,
Les- jour- mois et an que dessus,*

Le Président,


Jean CAMBON

